



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 38 - MAI 2014

SOMMAIRE

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

| | |
|---|---|
| Arrêté N °2014133-0003 - Arrêté préfectoral du 13 mai 2014 fixant les horaires d'ouverture des bureaux de vote dans la commune de Perpignan pour le scrutin du 25 mai 2014 relatif à l'élection des représentants au Parlement européen. | 1 |
|---|---|



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

Arrêté n ° 2014133-0003

**signé par
Préfet**

le 13 Mai 2014

**Préfecture des Pyrénées- Orientales
Cabinet
Bureau du Cabinet**

Arrêté préfectoral du 13 mai 2014 fixant les horaires d'ouverture des bureaux de vote dans la commune de Perpignan pour le scrutin du 25 mai 2014 relatif à l'élection des représentants au Parlement européen.

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Arrêté préfectoral du 13 mai 2014 fixant les horaires d'ouverture des bureaux de vote dans la commune de Perpignan pour le scrutin du 25 mai 2014 relatif à l'élection des représentants au Parlement européen.

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code électoral en son article R. 41 ;

VU le décret n° 2014-379 du 29 mars 2014 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen, notamment l'article 6 ;

VU la circulaire de Monsieur le Ministre de l'intérieur du 5 mai 2014 ;

VU l'avis de Monsieur le Maire de Perpignan ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} Pour le scrutin relatif à l'élection des représentants au Parlement européen du 25 mai 2014, et par dérogation à l'article R. 41 du code électoral, les bureaux de vote de la commune de Perpignan seront ouverts de 8 heures à 19 heures.

Article 2 M. le secrétaire général de la préfecture, M. le sous-préfet, directeur de cabinet et M. le maire de Perpignan, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie de Perpignan et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Perpignan, le 13 mai 2014.



René BIDAL

